

24 mars 2020 | Numéro 14

MOT DU PDG

Une essentielle collaboration pour traverser la crise

Un des plus grands défis en temps de crise réside dans notre capacité d'agir rapidement, afin de répondre aux impératifs qui sont les nôtres. C'est pour cela que le Gouvernement du Québec a adopté un arrêté qui laisse aux établissements de santé et de services sociaux la marge de manœuvre nécessaire pour réagir rapidement aux besoins de main-d'œuvre en situation d'urgence sanitaire.

Aujourd'hui, nous avons confirmé à vos représentants syndicaux que nous ne souhaitons pas utiliser ce décret de manière arbitraire. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur leur apport. Plusieurs d'entre vous seront appelés à contribuer à l'effort titanesque afin de répondre à la crise en œuvrant dans de nouvelles fonctions ou sur des horaires atypiques. Mais, en travaillant ensemble, je suis convaincu qu'il sera possible d'aplanir les désagréments qui découleront de la situation.

Aussi, je ne pourrais terminer sans un petit mot sur le sujet du jour : la disponibilité des équipements de protection individuelle. Je vous l'ai dit et je le répète encore une fois : nous avons actuellement et nous aurons tout le matériel nécessaire si nous l'utilisons de manière judicieuse. L'utiliser de manière judicieuse signifie de ne pas se l'approprier de manière arbitraire et suivre les directives qui prévalent partout dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Je vous suis solidaire dans l'urgence actuelle et vous en remercie encore une fois.

Sylvain Lemieux

Président-directeur général

NOMBRE DE CAS

À ce jour au Québec, 1 013 cas de COVID-19 ont été confirmés, dont 439 à Montréal.

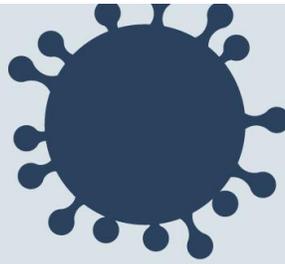
INFORMATION DU CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

Cascade de communication : personne diagnostiquée positive à la COVID-19

Vous trouverez la cascade de communication indiquant toutes les étapes d'information qui ont lieu lorsqu'un employé ou un usager est diagnostiqué positif à la COVID-19 dans [l'intranet](#) ou à partir de l'[Extranet](#), section *COVID-19 > Informations pour le personnel*.

Utilisation des salles à manger des cafétérias

Coronavirus Topo COVID-19



Pour le personnel du CIUSSS

Pour rappel, les salles à manger des cafétérias sont fermées afin de respecter les directives gouvernementales. Cependant, et compte tenu d'enjeux d'espaces alternatifs disponibles pour un bon nombre d'employés à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et l'Hôpital Santa Cabrini Ospedale, le CIUSSS a décidé d'ouvrir à nouveau une partie de ces deux salles à manger, sous certaines conditions :

- disposition du mobilier de façon à assurer la distanciation sociale recommandée et interdiction de déplacer ce mobilier;
- assignation d'un agent de sécurité afin de veiller au respect des consignes mises en place;
- assignation de préposés à l'hygiène et salubrité pour désinfecter en continu les salles à manger;
- utilisation de vaisselle jetable à 100 %.

En CHSLD, les salles à manger des cafétérias sont également fermées. Toutefois, certaines pourront être utilisées pour les personnes en grande perte d'autonomie qui ont besoin d'aide pour l'alimentation, tout en respectant les consignes de distanciation sociale.

Équipement de protection individuelle requis

Une mise à jour du tableau des balises pour l'équipement de protection individuelle est disponible dans [l'intranet](#) ou à partir de [l'Extranet](#), section *COVID-19 > Prévention des infections > Mesures et précautions - COVID-19*. Aux membres du personnel concerné, merci d'en prendre connaissance.

Épiceries en ligne et ressources communautaires en alimentation

Plusieurs services d'épicerie (en ligne ou par téléphone) et de dépannage alimentaire sont offerts sur notre territoire. Consultez les listes de ressources sur [l'intranet](#) et [Extranet](#), sous *CIUSSS > COVID-19 > Coronavirus | COVID-19 > Services traiteur, épiceries et ressources communautaires*.

Étude clinique Colcorona

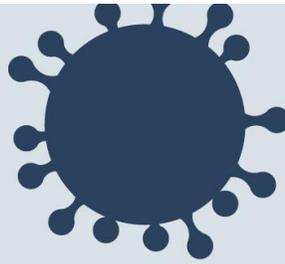
Les personnes ayant reçu un diagnostic positif à la COVID-19 sont invitées à participer à une étude clinique menée par le centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal et financée par le Gouvernement du Québec. Pour plus d'informations : www.colcorona.org.

RESSOURCES D'AIDE

Votre PAE, accessible en tout temps



Coronavirus Topo COVID-19



Pour le personnel du CIUSSS

Le programme d'aide aux employés (PAE) est entièrement confidentiel et gratuit. Il vous donne accès jusqu'à 6 heures de consultation par année (en personne, par téléphone, vidéoconférence ou clavardage). N'hésitez pas à le contacter au 1 800 361-2433.

Pour plus d'informations, consultez la [page du PAE](#) sur l'intranet, ou de l'extérieur du CIUSSS via [Extranet](#), sous l'onglet Ressources humaines > Services d'aide pour le personnel > Programme d'aide aux employés (PAE).

SOURCES D'INFORMATION

- **Topos** sur l'intranet ou de l'extérieur du CIUSSS via [Extranet](#), sous l'onglet : [CIUSSS > COVID-19 > TOPO quotidien](#)
- **Foire aux questions** sur l'intranet ou de l'extérieur du CIUSSS via [Extranet](#), sous l'onglet : [CIUSSS > COVID-19 > Vous avez des questions ?](#)
- **Ligne COVID-19 du personnel** (interrogations et dépistage) : 514 251-4072 (7 h à 20 h, 7 jours sur 7)
- **Ligne COVID-19 des gestionnaires** : 514 251-4044 (7 h à 20 h, 7 jours sur 7)
- **PAE** : 1 800 361-2433. Consulter la section sur l'intranet ou de l'extérieur du CIUSSS via [Extranet](#), sous l'onglet : [COVID-19 > Votre PAE, accessible en tout temps](#)
- **Journal interne LeFil** : lefil.ciusssestmtl.net
- **Site Web du MSSS | Directives cliniques aux professionnels** : [MSSS > Professionnels > COVID-19](#)
- **Site Web général du MSSS** : quebec.ca/coronavirus
- **Ligne COVID-19 pour la population** : 1 877 644-4545

Pour accéder à l'intranet/Extranet depuis votre domicile :

Allez à extranetcmntl.com | Nom d'utilisateur : CIUSSS | Mot de passe : cmntl

